

Intervention avs.i

L'enfant handicapé moteur ou porteur d'une maladie invalidante à l'école

Cours 1 : L'accompagnement scolaire de l'élève	Cours 2 : L'accompagnement technique au quotidien de l'élève
<ul style="list-style-type: none">• Eléments de connaissance relatifs aux besoins de ces élèves :<ol style="list-style-type: none">1. Définition handicap moteur et maladie invalidante2. Troubles cognitifs • les tâches d'accompagnement dans ce contexte :<ol style="list-style-type: none">1. La nécessité de l'observation : la grille d'observation.2. L'équipe pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Aide/accompagnement (le rôle de l'avs.i): exemples et analyses de situations, problèmes rencontrés.• Les déplacements dans les lieux de vie• L'installation en classe• Les gestes d'hygiène• Les repas• Les sorties• Aide /accompagnement, l'élève parmi les autres (la juste intervention)

Cours 1 :

L'accompagnement scolaire de l'élève

Première partie : Eléments de connaissance relatifs aux besoins de ces élèves .

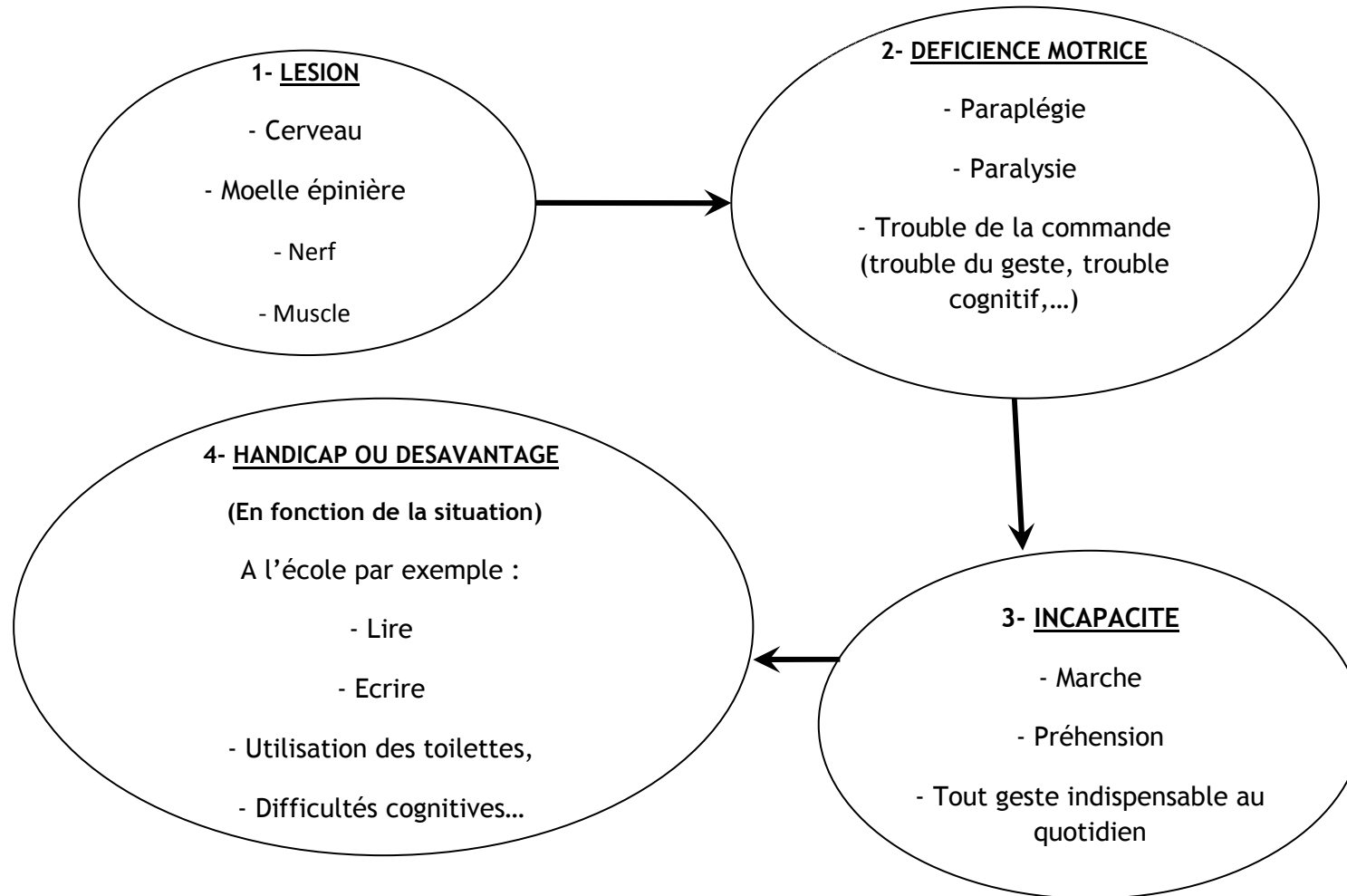
1. Définition handicap moteur et maladie invalidante.
2. Troubles cognitifs.

Seconde partie : les tâches d'accompagnement dans ce contexte

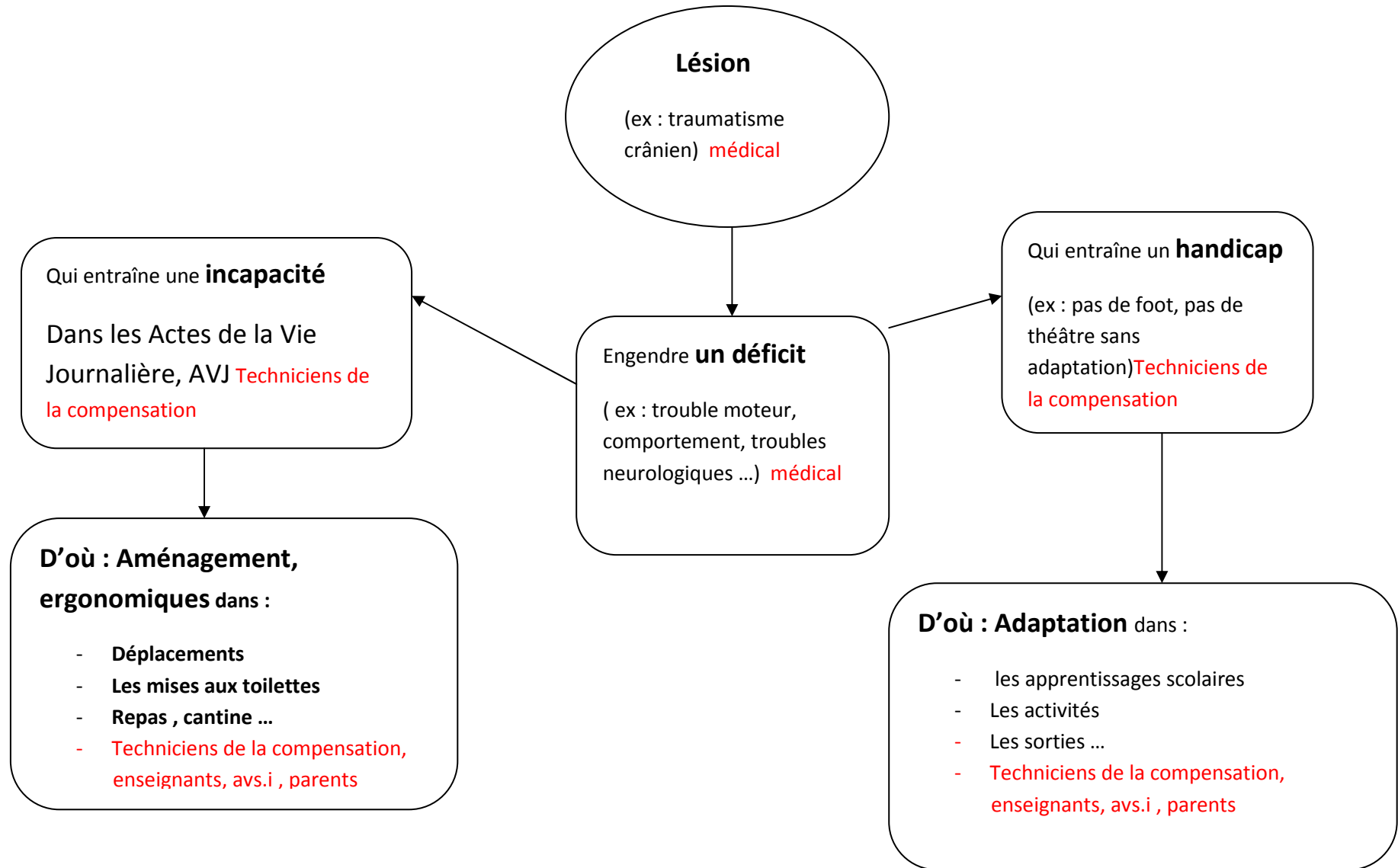
- 1 La nécessité de l'observation : la grille d'observation.
- 2 L'équipe pluridisciplinaire
- 3 Aide/accompagnement (le rôle de l'avs.i)
- 4 exemples et analyses de situations, problèmes rencontrés.

Première partie : Eléments de connaissance relatifs aux besoins de ces élèves .

1. Définition .



2 : l'enfant en situation de handicap .



3 : Troubles cognitifs, troubles des apprentissages :

La personne souffrant d'atteinte neurologique peut avoir une perturbation de ses fonctions, à différents niveaux.

L'étude neuropsychologique tente d'attribuer des rôles fonctionnels à différentes régions du cerveau.

L'intérêt est de ne pas rester dans une démarche de progression figée bâtie sur un modèle d'apprentissage. L'élève peut répondre à B et échouer à A de façon inattendue à première vue. Avec un découpage plus minutieux de ses productions (orales, gestuelles, organisation logique et mnésique) on peut arriver à identifier ce qui **le met en difficulté et s'appuyer sur ce qu'il réussit.**

Praxie : fonction de coordination et d'adaptation des mouvements volontaires à une fin.

Gestes oculo-moteurs : gestes volontaires ou automatisés du regard.

Attention visuelle : capacité à contrôler et diriger le regard dans un but précis .

Compétences visuo-spaciales : stratégies d'exploration, perception visuelle, relations topologiques entre éléments, obliques, connaissances des formes, gnosies.

Gnosies : reconnaissance interne d'un objet (matériel, en photo, dessiné, symbolisé) par l'intermédiaire d'un sens. (gnosie visuelle, toucher, auditive...)

les fonctions executives :

- intention d'agir (la volition)
- qui mène à la nécessité d'élaborer des plans (la planification)
- puis effectuer l'acte envisagé (action dirigée vers un but)
- et le contrôle de l'efficacité de celui-ci (le rétro-contrôle).

En cas de perturbation de l'un de ces éléments on peut rencontrer :

- volition : comportement d'errance et de restriction, actions qui ne sont déclenchées que par des stimulations, tâches routinières.
- Planification : pas d'anticipation et d'élaboration des différents étapes de l'action , difficulté ou échec dans le choix de la stratégie adaptée à la situation, pas de prise de décisions lors d'activités nouvelles.

- Le rétro-contrôle : pas de réajustement en cours d'action ou dans l'évolution de l'action. Pas de comparaison entre le résultat obtenu et le but de l'action, l'élève ne détecte pas ses erreurs et ne peut donc pas les corriger.
- fonction inhibitrice d'une opération.

La mémoire :

- l'attention
- mémoire immédiate
- mémoire de travail
- mémoire différée

l'automatisation : production non volontaire, non consciente

la coordination oculo-motrice : coordination oeil-main

Seconde partie : les tâches d'accompagnement dans ce contexte

1 La nécessité de l'observation : la grille d'observation.

Bilan pédagogique et orthophonique

RÉFÉRENTIEL

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation

DOCUMENTS INTERNES

- bilan mnésique, phonologique, phonémique,
- bilan pré requis à l'acquisition du langage écrit et du langage oral,
- évaluations français/math de moyenne section de maternelle à CM2

Documents annexes

- référentiel de compétence pour la classe établissement
-

Historique scolaire

--

ÉVALUATION INITIALE

Compétences sociales et civiques, autonomie et initiatives.	
Vivre ensemble :	
Attitude face aux apprentissages :	
Prise en charge de son autonomie :	

Domaine de la langue	
Expression orale : (articulation, prononciation, lexique, syntaxe, vocabulaire) Langue maternelle : (comprise, utilisée) Aide technique à la communication :	Niv
Compréhension orale :	
Compréhension écrite :	Niv
lecture : stades : logo graphique (reconnaissance de symboles), association syllabique, adressage ou lecture globale + vitesse de lecture +	

exactitude et aisance	
écriture : (manuscrite, clavier, scripte, cursive, taille)	
maîtrise du code écrit : (stades : transcription phonétique, segmentation de la phrase, orthographe d'usage, grammaire)	
Phonologie Conscience syllabique Conscience phonémique	
Gestion du regard, repérage sur la page (balayage vertical, horizontal, perception des diagonales hémi négligence, gnosie, préférence police de caractères, de couleurs)	

Mémoire	
Attention	
Mémoire immédiate	
Mémoire de travail	
Mémoire différée	
Mémoire à long terme	

Domaine des mathématiques : principaux éléments de mathématiques	
Connaissance des nombres	
Calcul mental : Addition Soustraction Multiplication Division	Niv :
Technique opératoire : Addition	

Soustraction	
Multiplication	
Division	
Géométrie /traçage : mesures	
La monnaie	
Le temps (l'heure, le calendrier, calculs horaires)	
Raisonnement logique : Dédution, Exploration, Orientation, Chronologie, Comparaison, Rangement, Jugement, choix	
Orientation	
Dans un petit espace (salle)	
Dans un espace vaste (terrain)	
Sur un plan	

Domaine des nouvelles technologies :	
des techniques usuelles de l'information et de la communication	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ s'approprier un environnement informatique de travail ➤ créer, produire, traiter, exploiter des données ➤ s'informer, se documenter ➤ communiquer, échanger 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ clavier : (virtuel, normal ...) ➤ mains utilisées : (un doigt, plusieurs doigts, une ou deux mains) 	
Manipulation des outils scolaires	
Préhension : stylos feutre pinceaux	
Découpage, collage, traçage	

2 L'équipe pluridisciplinaire

Les intervenants extérieurs :

-soit une équipe pluridisciplinaire, à la disposition de l'enseignant pour établir les besoins spécifiques de l'enfant.

Médecin de réadaptation fonctionnelle,
médecin psychiatre,
orthophoniste,
psychomotricien, orthoptiste,
ergothérapeute,
psychologue,
neuropsychologue,
kinésithérapeute,
éducateur.

-soit des partenaires libéraux qu'il ne faut pas hésiter à contacter pour leur demander assistance et conseils spécifiques.

L'enseignant référent :

Il est un des partenaires essentiels dans l'application du projet, le repérage des problèmes et des solutions à mettre en place pour une intégration réussie.

Il est un lien entre l'enseignant, l'AVS, l'équipe de soins et les parents.

Aide/accompagnement (le rôle de l'avs.i)

L'aide de vie scolaire a diverses missions selon les besoins de l'enfant :

- la circulation dans l'école
- L'installation au bureau
- L'aménagement des documents pédagogiques après indications des rééducateurs de l'enfant
- Aide à la concentration
- Prise de notes
- Rangement et classement des documents
- Aide pour certains gestes scolaires impossible pour l'enfant (découper, tracer, coller, tailler un crayon...)
- Aide pour les actes de la vie quotidienne : mettre et enlever le manteau, porter le cartable, aller aux toilettes, cantine éventuellement, accompagnement dans certains cycles sportifs
- Aider l'enfant à repérer sa fatigue.

Toutes ces missions doivent être répertoriées au moment de l'intégration de l'enfant et dosées. L'Avs n'est pas là pour tout faire à la place de l'enfant, il faut déterminer avec l'équipe de soins, quelle aide humaine est indispensable au quotidien tout en permettant à l'enfant la possibilité de développer ses capacités d'autonomie.

Les parents :

Ils doivent être informés et intégrés au projet personnalisé de leur enfant pour que ce dernier soit au centre d'un consensus de décisions le concernant et lui permettant de sentir une cohérence autour de lui. Les parents amènent des informations indispensables sur le

comportement, les capacités de leur enfant. Ils sont les garants de la cohérence des actions mis en place en signalant les fatigues dues peut-être à un emploi du temps

**Texte : LES MISSIONS DE L'AUXILIAIRE
DE VIE SCOLAIRE INDIVIDUEL
(AVS-i)**

L'AVS-i accompagnant un élève en milieu ordinaire peut être amené à effectuer quatre types d'activités :

1. Interventions dans la classe définies en concertation avec chaque enseignant (*aide à l'installation de l'élève dans de bonnes conditions, aide pour écrire ou manipuler le matériel dont l'élève a besoin*), ou en dehors des temps d'enseignement (*interclasses, récréation, repas ...*)
2. Participation à des **sorties de classes** occasionnelles ou régulières
3. Accomplissement de **gestes techniques** ne requérant pas une qualification médicale ou, paramédicale particulière (*gestes d'hygiène, aide aux déplacements*)
4. Collaboration au **suivi des projets personnalisés de scolarisation** (*participation aux rencontres avec la famille, réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation impulsée par l'enseignant référent handicap qui assure la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation*).

Ces aides doivent permettre à l'élève de bénéficier au mieux des situations d'apprentissage tout en respectant, sollicitant et favorisant son **autonomie**. L'AVS-i vise aussi à **favoriser l'entraide** avec les autres élèves et les membres de toute la communauté scolaire. Il fait **partie intégrante de l'équipe**. Le langage constitue une part essentielle de la **relation à l'autre**. L'auxiliaire de vie scolaire construit son

positionnement professionnel au sein d'une relation tripartite : élève, enseignant, auxiliaire de vie scolaire. Son **identité professionnelle** s'inscrit dans celle de l'équipe éducative : enseignants, famille, partenaires de soin, mais dans une place spécifique, celle de **l'accompagnement et de la médiation**. La responsabilité pédagogique appartient à l'enseignant : c'est à lui de prévoir les interventions de l'AVS-i, qui ne doivent en aucun cas empiéter sur la responsabilité de l'enseignant.

Lors de la réalisation des activités, l'AVS-i :

- veille à ne pas faire écran entre l'élève et son environnement, à ne pas créer une relation exclusive entre l'élève et lui,
- favorise la mise en confiance de l'enfant par une présence active et discrète et des comportements adaptés,
- repère les situations qui sont susceptibles de créer des obstacles à une relation,
- favorise les échanges directs, collectifs ou privilégiés, entre l'élève et ses pairs, ainsi qu'avec les adultes,
- favorise la prise de parole de l'enfant,
- valorise les activités effectuées en autonomie ou en coopération avec d'autres élèves,
- aide aux gestes d'hygiène ;
- accomplit des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière,
- assiste l'élève, si nécessaire, lors des examens, en référence aux textes en vigueur.

Dans le respect de la déontologie des professionnels, l'AVS-i met en oeuvre si nécessaire les consignes d'intervention adaptées définies par les intervenants spécialisés. Il participe à la mise en oeuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (participation aux réunions de suivi notamment).

L'AVS-i est un personnel membre à part entière de l'équipe éducative. À ce titre, il :

- s'approprie les objectifs définis par le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), révisé chaque année scolaire.
- a une obligation de discrétion professionnelle : garantit la confidentialité des informations qu'il est amené à connaître de par sa fonction
- participe à l'information de la famille sous le contrôle de l'équipe pédagogique

· rend compte du travail effectué .Cet accompagnement individualisé étant le plus souvent discontinu, l'AVS-i est généralement amené à intervenir auprès de plusieurs élèves. C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) qui notifie le besoin d'accompagnement d'un élève par un AVS-i.

Cours 2 :

L'accompagnement technique au quotidien de l'élève

trois attitudes graduellement envisagées :

- laisser faire la personne
- faire avec la personne
- faire pour la personne

En tenant toujours compte des capacités de la personne, l'état des lieux, le degré de fatigabilité.

1. Aide/accompagnement (le rôle de l'avs.i): exemples et analyses de situations de classe

Communiquer, échanger	Dans certains cas, l'enfant a des troubles importants de l'articulation ou des dysphasies. -Synthèse de parole -Code de communication	Codes de communication, synthèse de parole
Au niveau pédagogique : Les outils et les méthodes	D'une manière générale : -S'attacher au fond (la consigne) plutôt qu'à la forme (par ex : relier, gommettes, pâte à modeler)	

-Penser à alléger le travail (tiers temps)

-Privilégier les compétences notionnelles plutôt que les réalisations.

-Penser à donner une **description orale des situations** (construction de l'image mentale par le canal auditif)

-Penser à reformuler les consignes

- isoler les données pertinentes par de la couleur (par exemple).

A/ EN MATERNELLE :

-Réduire ou adapter les manipulations :

-**Découpage** : parfois impossible à réaliser ou voir ciseaux adaptés.

-**Coloriage** : adapter le support, ou utilisation d'un logiciel de coloriage.

-**Graphisme** : adaptation des interlignes, couleurs, méthode de la maison (verbalisation du geste), ordinateur.

Favoriser les jeux de rôle plutôt que les jeux de construction, favoriser les manipulations magnétiques.

-**Alléger les supports écrits** pour réduire les informations visuelles (difficulté d'effectuer un labyrinthe par ex.)

-Isoler les exercices sur une page, utiliser de la couleur.

-Valoriser les capacités de langage.

En maths :

- compter et dénombrer à sa place (faire le geste à sa place).

-valoriser les réalisations et les procédures mentales (mémorisation, apprentissage par cœur de petites opérations)

En lecture :

- comme pour les autres élèves en accentuant sur la mémoire auditive.

-Parfois, l'enfant peut être plus à l'aise avec l'écriture scripte.

-Mettre plus d'espace entre les mots, proposer des interlignes grands, couleurs et surlignage, caractères un peu plus gros et en gras,

-Parfois éviter l'écriture manuscrite.

-Préférer le format 'portrait' plutôt que 'paysage' en accentuant les marges.

B/ EN PRIMAIRE :

En lecture :

- Verbaliser le repérage (ex : « en haut à droite »)
- utiliser des photocopies un peu agrandies, (suivant les cas, ou livres pour malvoyant).
- privilégier un type de police de caractères
- utiliser des interlignes plus grands
- Surligner au stabylo les lignes en alternant deux couleurs perceptibles par l'élève.
- Inciter l'élève à pointer du doigt chaque début de ligne ou marquer le début et la fin de la ligne (vert/rouge).
- utiliser une règle, un cache.
- Proposer un exercice par page, si nécessaire l'agrandir.
- Lui lire les questions avant la lecture du texte et isoler les données pertinentes.

En réponses écrites :

- Prévoir un espace suffisant pour la réponse (plus grand que d'ordinaire).

- limiter l'écriture lorsqu'elle est trop fatigante à réaliser.

- Favoriser les réponses courtes, les quizz, les exercices à trous.

- Favoriser les réponses orales.

- faire apprendre les questions par la mémorisation orale plutôt que par la copie (lorsqu'elle est coûteuse).

- Proposer des exercices plus courts.

- utiliser des pages de cahier avec peu de lignes (interlignes)

- Eviter la copie lorsqu'elle est coûteuse

- vérifier si les obliques de l'écriture scripte majuscule ne sont pas un obstacle.

- Favoriser l'écriture sous la dictée

- Tableau, carte, schéma à éviter ou faits par AVS

- Dictée à trous

En mathématiques :

- dénombrement : manipulation avec des objets

	<p>ergonomiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'apprentissage par cœur de résultats et le calcul mental. - utiliser des tableaux de couleurs pour la pose d'opérations, - donner la priorité à la compréhension plutôt qu'à la technique opératoire, - pour les problèmes, reformuler la situation et aider à la programmation des différentes étapes de la réalisation du problème. - géométrie : utiliser un logiciel de traçage si nécessaire, décrire oralement les situations - si l'enfant est trop en difficulté, ne pas faire de géométrie. 	
<p>Les aides techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les outils scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculatrice ▪ Ordinateur ▪ Logiciels spécialisés (dessin, géométrie...) ▪ Pupitre de lecture ▪ Pupitre inclinable ▪ Règle adaptée ▪ Ciseaux adaptés ➤ Les outils scripteurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préhension facilitée (manchon, manche grossi, feutre léger, etc) ▪ Clavier (standard, adapté, virtuel, dictée à la voix) ▪ Ordinateur avec personnalisation de l'environnement Windows et Word 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ scanner avec logiciel de reconnaissance de caractères ▪ les correcteurs d'orthographe 	
Passer des examens et les contrôles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tiers temps ➤ Reprendre les adaptations utilisées en classe ➤ Dictées à trous 	

2. Les déplacements dans les lieux de vie

Se déplacer dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> -Accessibilité de la porte d'entrée -Déambulation dans la cour -Accessibilité aux toilettes -Accéder à sa salle de classe (couloirs, portes, escaliers) 	
---------------------------------	--	--

3. L'installation en classe

<p>S'installer dans la classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Place en classe : en fonction des troubles (visuels, auditifs, attentionnels, encombrement, circulation) -Siège : assurant une bonne installation et une bonne posture (corset siège, coussin d'assise, hauteur d'assise, cale pied, accoudoirs) -Table : réglable en hauteur ou en inclinaison (pas de casier), rajouter une petite table à côté du bureau -Penser à l'accessibilité des lieux dans la classe (livres, tableau ,matériel) - -prendre ses affaires dans le sac 	
--	---	--

4. Manutention

Il existe plusieurs types de fauteuils : manuel, électrique

Le fauteuil manuel : pliable, de taille variable

Le fauteuil électrique : beaucoup plus encombrant, et lourd

Certains enfants utilisent un déambulateur .

D'autres sont installés dans une coquille accrochée au fauteuil .



○ **sécurité :**

- ceinture ventrale obligatoire pour tous les fauteuils
- s'assurer que les freins sont actionnés à l'arrêt ou lors de transferts
- toujours éteindre un fauteuil électrique à l'arrêt prolongé (à table, en attente)

○ **aide pour les passages de trottoir :**

- Pour monter un trottoir : en fauteuil manuel, se mettre perpendiculaire au trottoir avec les roues arrières contre le trottoir, soit la personne aide en actionnant les roues pendant que l'accompagnateur maintien et tire un peu le fauteuil, soit la personne ne peut pas aider, et dans ce cas c'est à l'accompagnateur qui se positionne derrière le fauteuil tout en inclinant en fente avant jambes pliées pour tirer le fauteuil sans exercer la force avec le dos.
- Pour descendre un trottoir : perpendiculaire et dos à la route, même action , même position.
- Pour les fauteuils électriques même positionnement par rapport à la route, et accompagnement verbal
- La position débrayage du fauteuil électrique permet de passer en manuel en cas de panne de batterie.
- Voir films (extérieur)

○ **Aide à la manutention dans certaines positions :**

D'une manière générale lorsque l'on ne sait pas comment s'y prendre pour aide à la mobilisation d'une personne, essayer de décomposer le mouvement préalable soi même, analyser le mouvement naturel et le reproduire en décomposant avec la personne. Penser aux prises vestimentaires (enveloppantes ,et non douloureuses)

-rehaussement

- positionnement debout/assis, assis/debout

○ **Exercices de manipulation avec fauteuils manuels et transferts**


- se déplacer en avant, en arrière, entre des plots




- passer une porte


- passage de trottoir : films anthony

- transferts : films

5. Les gestes d'hygiène (mise aux toilettes, les lavabos adaptés)

le lavage des mains	Lavabo accessible (pas sur colonne) avec un siphon déporté vers l'arrière , à 70 centimètres du sol(dessous de la vasque) Robinetterie ergonomique (pas de vis, ni de poussoir)	
---------------------	--	---

	<p>Distributeur de savon liquide (avec poussoir souple) Distributeur de papier essuie-mains Feuille par feuille, plus pratique que les dérouleurs nécessitant l'usage des deux mains et plus de force</p> <p>(aides possibles : planification des tâches, compenser le manque d'accessibilité, guider verbalement le positionnement, faire à la place si nécessaire)</p>	 
<p>Se moucher</p>	<ul style="list-style-type: none"> - voir si la personne est capable de juger de la situation -peut-il attraper ses mouchoirs en papier ? -peut il gérer l'action de se moucher ? 	
<p>Mise aux toilettes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le WC est il assez spacieux pour faire des transferts latéraux, frontaux perpendiculaires 	

	<ul style="list-style-type: none"> - wc suspendu -barres d'appuis au mur, barres relevables -distributeur de papier feuille par feuille fixé au mur ou sur la barre d'appuis 	
Sondage propre (non stérile)	<ul style="list-style-type: none"> - l'enfant dispose de son matériel (lingettes aseptisantes, une sonde...) l'avs n'a pas à réaliser le sondage car cela fait partie des gestes paramédicaux. Dans le cas d'un enfant sachant réaliser le geste, l'avs doit s'assurer que l'aseptie du matériel est respectée (existence d'un plan de travail) 	
Brossage de dents	Même démarche que pour les mains	
traitement	<ul style="list-style-type: none"> -Plan d'Accueil Individuel (<i>Projet d'Accueil Individualisé</i>) - ou ordonnance, en cas de traitement temporaire ou long <p style="text-align: center;">sur l'ordonnance , le médecin spécifie « <i>la distribution est un acte de la vie courante, et peut donc être administré par n'importe quel professionnel</i> »</p>	

6. Les repas

- couverts adaptés,
- un code de communication repas,
- une table et siège adapté,
- consistance des aliments,
- aides orale ou gestuelle.

7. Les sorties

- accessibilité des lieux,
- hygiène,
- transport,
- température,
- le repas,
- batterie, bombe anti crevaison

8. Aide /accompagnement, l'élève parmi les autres

la juste intervention,

l'enfant handicapé parmi les autres élèves.